



TEXTE ADOPTÉ n° 340
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

8 octobre 2019

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du traité entre la République française
et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération
et l'intégration franco-allemandes.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture après engagement de la procédure
accélérée, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 558, 607, 608 et T.A. 124 (2018-2019).

Assemblée nationale : 2113 et 2171.

Article unique

Est autorisée la ratification du traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération et l'intégration franco-allemandes, signé à Aix-la-Chapelle le 22 janvier 2019, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 8 octobre 2019.

Le Président,
Signé : RICHARD FERRAND

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 2113.



ISSN 1240 - 8468